

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 octobre 2013

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – LE CORRE - Mme VALLEE – MM. LE BIHAN –
Mmes BOISHARDY - CHOUPEAUX – MM. HICQUEL- LE TINNIER – Mme LE BARS

Absent excusé : M. BIDAN pouvoir à M. TACHON

Absent : M. GETAIN

Secrétaire de séance : Mme BOISHARDY

1 - AMENAGEMENT DES RUES DE LA CROIX JARTEL, DE LA CROIX MONTFORT ET DES BRUYERES

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan d'aménagement des rues de La Croix Jarstel, de La Croix Montfort et des Bruyères mis à jour suite aux suggestions apportées lors de la réunion publique et par les membres de la commission de voirie. Ce plan est consultable en mairie.

Ces travaux seront réalisés en 3 tranches :

✓ Tranche ferme : Rue de la Croix Jarstel	2014
✓ Tranche conditionnelle 1 : Rue de la Croix Montfort	2015
✓ Tranche conditionnelle 2 : Rue des Bruyères	2015

L'estimation financière (HT) prévisionnelle est de :

✓ Tranche ferme :	574 696.95 €
✓ Tranche conditionnelle 1 :	298 337.40 €
✓ Tranche conditionnelle 2 :	150 494.90 €
✓ Total :	1 023 529.25 €

Le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Remboursement du Conseil Général des tapis d'enrobés sur RD	69 750.00 €
Subvention au titre des amendes de police	30 000.00 €
DETR	Demande présentée en 2014
ECO-FAUR	Demande présentée pour 2014
Réserve parlementaire	Demande en cours
Autofinancement + emprunt	

2 - PLANTATIONS

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la plantation des parcelles cadastrées ZO n° 30 (La Secouette) et ZK n° 20 (près de l'étang) dans lesquelles des coupes de bois viennent d'être réalisées. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Sarl ECOFORIA pour un montant TTC de 2 877.55 € TTC.

3 – INFORMATIONS DE M. LE MAIRE A PROPOS DE L'INSTALLATION D'UN MEDECIN

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'avis défavorable de l'ARS et de la décision négative du Conseil de L'Ordre des Médecins concernant l'installation du Docteur POGANI au motif d'une maîtrise insuffisante de la langue française. Le Conseil de L'ordre a invité le Docteur POGANI à représenter son dossier lorsqu'il maîtrisera mieux le français.

Le Docteur POGANI qui souhaite s'installer à LA MOTTE s'engage à suivre les formations nécessaires à l'obtention de son autorisation d'exercer.